



Procédure de remboursement tres longue

Par **math69**, le **10/01/2009** à **16:24**

Bonjour,
Je suis assuré au tiers pour ma voiture.
Il y a maintenant un mois, un chauffeur ivre m'est rentré dedans et ne s'est pas arrêté. J'ai réussi à le rattraper et à le coincer avec ma roue arriere.
A ce jour, mon assurance ne veut pas me rembourser tant que les torts n'ont pas été établis par le juge alors que le conducteur adverse a reconnu les torts à la gendarmerie.
On m'a dit que la procédure peut durer 6 mois mais je ne sais malheureusement pas si mon véhicule est en état de rouler correctement.
Comment puis-je me faire faire réparer ma voiture plus rapidement car il me manque un retroviseur et ma voiture se comporte bizarrement?
Mon assurance ne veut rien savoir pour un arrangement à l'amiable.
Lors du procès, est-il possible de demander des dommages et intérêts pour le préjudice et le temps perdu ainsi que la grosse facture téléphonique d'une assurance en 0820...?